

## **Equipes Associées Inria - FRQNT Québec (2017 - 2019)**

### **Appel à projets spécifique 2017**

#### **1. Objectifs du programme**

---

Dans le cadre de l'accord de coopération scientifique entre Inria et le FRQNT (Fonds de Recherche du Québec - Nature et technologies), et afin de promouvoir et de développer les collaborations entre la France et le Québec en soutenant des projets de recherche d'excellent niveau scientifique, la Direction des Partenariats Européens et Internationaux d'Inria et le FRQNT lancent un appel à projets spécifique pour le soutien de projets communs.

Les deux partenaires définissent conjointement un objectif scientifique, un plan de recherche et un programme d'échanges bilatéraux.

#### **2. Proposition d'une nouvelle « Equipe Associée » et processus de sélection**

---

##### **Soumission**

---

**Les propositions doivent être soumise uniquement à Inria.**

Une proposition d'« Equipe Associée avec le Québec » doit être soumise par le coordinateur français de l'Équipe Associée via la plateforme dédiée : <https://drisi.inria.fr/eaEquipeAssociee/new>

##### **Processus de sélection**

---

L'évaluation scientifique des projets est assurée par le Comité d'Orientation Scientifique et Technologique- Groupe de Travail Relations Internationales COST-GTRI<sup>1</sup>.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- excellence scientifique du projet (motivation de la problématique générale, identification des principaux défis, approches/méthodologie/techniques prévues) ;
- participation équilibrée de chercheurs confirmés et de jeunes chercheurs ;
- pertinence et cohérence des programmes de travail et de mobilité ;
- impact escompté de l'« Equipe associée » pour chaque partie (enrichissement mutuel de la recherche à travers le transfert de connaissances et d'expertise).

Sur la base de l'évaluation du COST-GTRI et du comité d'évaluation du FRQNT, en fonction des objectifs et priorités du programme, la DPEI en collaboration avec le FRQNT, propose une sélection d'« Équipes Associées » à la direction générale d'Inria, qui arrête la liste des équipes retenues.

#### **3. Financement**

---

Une "Équipe Associée avec le Québec" est créée pour une période de trois ans et bénéficie d'un financement total maximum de 20 000 euros/an pendant trois années (10 000 euros/an de financement Inria et l'équivalent du FRQNT).

---

<sup>1</sup> Comité scientifique en charge de l'évaluation des propositions

Le budget alloué à une « Équipe Associée » permet de financer :

- les échanges de chercheurs, d'ingénieurs, de post-doctorants, de doctorants et de stagiaires entre la France et le Québec ;
- l'organisation d'ateliers communs/réunions de travail.

#### **4. Prolongation annuelle**

---

Une « Équipe Associée » est créée pour une durée de 3 ans et ses activités font l'objet d'un suivi annuel par la DPEI. À cet effet, le coordinateur français doit créer et mettre à jour un site web dédié à l'Équipe Associée et référencé depuis le site web de son équipe-projet Inria de rattachement. Ce site présente les partenaires, les objectifs scientifiques, le programme de travail et rend compte des activités, des échanges, des développements technologiques, des co-publications et du co-encadrement de thèses réalisés dans le cadre de l'« Équipe Associée ». Un court rapport d'étape sera également demandé chaque année, dans lequel un état d'avancement du programme de travail sera précisé.

#### **5. Bilan**

---

À l'issue de la période de trois ans, le coordinateur doit rédiger un rapport final reflétant les activités et présentant les résultats de l'Équipe Associée.

Le coordinateur français d'une « Équipe Associée » souhaitant poursuivre ses activités, peut déposer une déclaration de « Inria International Partner ». Cette déclaration permet d'identifier la collaboration comme étant un partenariat de qualité. Le dépôt d'une déclaration d'un « Inria International Partner » n'est soumis à aucun calendrier spécifique (formulaire). Les déclarations peuvent être formulées et soumises avec l'aide du correspondant Relations Internationales de votre centre, ceci tout au long de l'année, et doivent être envoyées à la DPEI ([angelica.biard@inria.fr](mailto:angelica.biard@inria.fr)).

#### **6. Calendrier**

---

Pour l'appel 2017, le date limite de soumission des propositions est fixée au **30 septembre 2016**.

Le calendrier général est le suivant :

- **1er juillet 2016** : lancement de l'appel
- **30 septembre 2016** : date limite de soumission des propositions
- **Novembre-décembre 2016** : sélection des propositions retenues et comité de sélection
- **Fin janvier 2017** : notification des résultats et de la décision budgétaire